

## Description des principes et comportements appliqués au sein du groupe LEMAN INDUSTRIE selon les règles AIAG et le pacte mondial des nations unies

Critères	Ref UN Global Compact	Engagement LEMAN INDUSTRIE
Travail des enfants	5	Le travail des enfants n'est pas toléré et l'âge de l'emploi doit être en conformité avec le droit du travail local
Travail forcé	4	Toute forme de travail forcé ou obligatoire, y compris la traite des personnes, est proscrite
Salaire et bénéfices	2	La rémunération et les avantages doivent être compétitifs et conformes à la législation locale, Y compris celles relatives aux salaires minima, aux heures supplémentaires et aux prestations prévues par la loi
Horaires de travail	2	Les heures de travail doivent être conformes aux lois locales en vigueur
Harcèlement et discrimination	6	Le harcèlement ou la discrimination contre les employés sous quelque forme que ce soit ne sont pas acceptables. Cela inclut, mais sans s'y limiter, le sexe, la race, la couleur, la caste, le handicap, le statut d'ancien combattant, L'appartenance syndicale, les convictions politiques, l'origine, la religion, l'âge, la grossesse ou l'orientation sexuelle
Liberté d'expression, d'association	3	Les travailleurs doivent pouvoir communiquer ouvertement avec la direction sur les conditions de travail sans crainte de représailles, d'intimidation ou de harcèlement Les travailleurs doivent avoir le droit d'associer, d'adhérer ou non à des organismes, de se faire représenter, en conformité avec les lois locales
Pot-de-vin et corruption	10	La société ne tolère pas l'offre ou l'acceptation d'argent, de cadeaux, ou faveurs ayant pour but d'influencer indûment le comportement d'un autre individu, une organisation, un employé du gouvernement, un politicien ou un organisme gouvernemental afin d'obtenir un avantage commercial ou personnel. La corruption n'est pas permise, même dans les pays ou régions, où elle peut apparaître tolérée.
Santé et sécurité	1	Les travailleurs doivent disposer d'un environnement de travail sûr et sain qui satisfait ou dépasse les normes applicables en matière de sécurité et de santé au travail
Environnement et durabilité	7 8 9	La société doit poursuivre une protection environnementale efficace tout au long de la chaîne d'approvisionnement afin de réduire l'empreinte environnementale de nos produits tout au long de leur cycle de vie. Tous les produits fabriqués, les matériaux et substances appliqués utilisés dans le processus doivent répondre aux normes environnementales pour la conception, le développement, la distribution, l'utilisation, l'élimination ou le recyclage. Une telle approche globale comprend, sans s'y limiter : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ La réduction des consommations d'eau et d'énergie</li> <li>▶ L'utilisation des énergies renouvelables</li> <li>▶ La réduction des émissions de gaz à effet de serre</li> <li>▶ La gestion appropriée des déchets</li> <li>▶ La formation des employés</li> </ul>
Fournisseurs		Les relations client – fournisseur sont la base du processus achat LEMAN INDUSTRIE dans une démarche d'achat responsable, s'engage vis-à-vis de ses fournisseurs, à les traiter avec éthique et respect dans un esprit de fournisseur - partenaire Dans cette optique, LEMAN INDUSTRIE attend de ses fournisseurs une adhésion et application totale de son code de conduite.